

## 2018 - Accès à la Qualification aux métiers de L'animation socio-culturelle Programme Régional de Formation pour l'Emploi/PRFE

### Cette formation de pré-qualification est destinée à

- La connaissance du secteur professionnel de l'animation.
- La connaissance du métier d'animateur et l'acquisition de compétences professionnelles..
- La réalisation d'un projet aura pour but de vous mettre en situation d'animateur de votre projet professionnel
- Préparer votre entrée en cursus qualifiant comme un CQP Animateur Périscolaire ou un CPJEPS ou préparation aux exigences préalables à un BPJEPS Spécialité « Animateur »

### Statut des stagiaires et financement de la formation :

➔ Financement de la formation par le Conseil Régional Ile de France  
Les jeunes accueillis ont le statut de stagiaires de la formation professionnelle (avec possibilité d'obtenir une rémunération de l'ASP).

### Objectifs de la formation :

- Etre capable de communiquer dans les différentes situations de la vie professionnelle
- Etre capable de préparer et animer une séance, gérer un groupe
- Etre capable rechercher des informations, de confirmer son objectif professionnel
- Etre capable d'animer des activités de loisirs, de s'adapter et évaluer son public et son action
- Etre capable de justifier des exigences préalables requises pour accéder à la formation du BPJEPS Animateur choisie
- Etre capable de rechercher une structure pour la période de formation, promouvoir sa candidature dans le cadre d'une entrée en formation certifiante, d'un contrat d'apprentissage par exemple,

### Aptitudes requises et conditions d'entrée :

- Etre demandeur d'emploi (public prioritaire sans qualification professionnelle) ou être inscrit à une Mission Locale
- Demander une prescription auprès de votre mission Locale ou du Pôle Emploi
- Justifier d'une réelle motivation pour l'encadrement de public
- Avoir et/ou pratiquer une ou plusieurs activités de loisirs
- Avoir une première expérience dans l'animation salarié ou bénévole
- Avoir des capacités d'expression écrite et orale

Vous devez réussir les tests de sélection comprenant :

- ✓ Des épreuves écrites
- ✓ Un entretien de motivation

### Dates de la formation :

**Du 24 septembre 2018 au 28 décembre 2018**

Session à Paris 18eme

### Durée de la formation

200 heures en centre  
115 heures en alternance minimum

### Modalités d'inscription :

Vous pouvez télécharger le dossier sur  
notre site : [www.campus-leolagrange.org](http://www.campus-leolagrange.org)

les dossiers d'inscription sont à envoyer  
par courrier, UNIQUEMENT à l'adresse  
suivante

**Campus Léo Lagrange  
150 Rue des Poissonniers  
75883 PARIS Cedex 18  
Tel : 01 53 09 00 45**

### Coût de la formation :

**Formation prise en charge par le Conseil  
Régional Ile de France**

### Clôture des inscriptions :

**Lundi 24 septembre 2018**

### Sélection des candidats :

**Mardi 28/08/18 ou mercredi 05/09/18  
ou jeudi 20/09/18 ou vendredi 21/09/18**

### Lieu de formation :

Campus Léo Lagrange  
144 rue des poissonniers  
75018 PARIS

Mail :

[alix.moncourt@campus-leolagrange.org](mailto:alix.moncourt@campus-leolagrange.org)

ou ☎ 01 53 09 00 45

## CALENDRIER DE LA FORMATION ACCES A LA QUALIFICATION METIERS DU SPORT Programme Régional de Formation pour l'Emploi/PRFE

Du 20 septembre 2018 au 28 décembre 2018 à CAMPUS LEO LAGRANGE –  
PARIS 18ème

Dates	Nb d'heures	
20.09.18 au 21.09.18	2 jours soit 14h	
24.09.18 au 28.09.18	5 jours soit 35h	
Du 01.10.18 au 05.10.18	5 jours /5h-jour minimum	Alternance
08.10.18 au 09.10.18	2 jours soit 35h	
Du 10.10.18 au 16.10.18	5 jours/5h-jour minimum	Alternance
17.10.18 au 19.10.18	3 jours soit 21h	
Du 22.10.18 au 26.10.18	5 jours/5h-jour minimum	Alternance
29.10.18 au 31.10.18	3 jours soit 21h	
Du 02.11.18 au 13.11.18	8 jours/ 5h-jour minimum	Alternance
14.11.18 au 16.11.18	3 jours soit 21h	
Du 19.11.18 au 23.11.18	5 jours/5h-jour minimum	Alternance
26.11.18 au 30.11.18	5 jours soit 35h	
01.12.18 au 08.12.18	5 jours soit 35h	
Du 10.12.18 au 31.12.18	15 jours/5h-jour minimum	Alternance

Durée de la formation : 200 heures  
120 heures en entreprise minimum